

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Prime QUE :

Le règlement No 2019-21 ayant pour objet d'imposer et régir l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, les immeubles mixtes, les immeubles municipaux, les réseaux d'aqueduc privés et sur un échantillon d'immeubles résidentiels situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Prime

a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mars 2020.

Ce règlement est disponible au Centre Administratif Municipal, 599, rue Principale à Saint-Prime, pour consultation et entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Saint-Prime, ce 10^e jour du mois de mars deux mille vingt.



Secrétaire-trésorier et directeur général